

11.185 FR

1016-1. III CSP

Colloque : LA FRANCE ET L'ESPAGNE FACE A L'ELARGISSEMENT

6 FR

CONSEQUENCES ECONOMIQUES POUR LA FRANCE ET L'ESPAGNE

Carlos DIAZ EIMIL, Docteur Ingénieur Agronome. Conseiller du
Ministre des Relations avec les Communautés Européennes.

CONDICIONNEMENTS PREALABLES

L'entrée d'un nouveau pays dans la Communauté constitue toujours un processus graduel et nécessairement long, dont les effets économiques sur les différents secteurs se font sentir très lentement.

Si l'on prend en considération le calendrier théoriquement prévu dans le cas de l'adhésion de l'Espagne, il apparaît que l'entrée en vigueur de ladite adhésion se produira le 1er Janvier 1984, et qu'à partir de cette date débutera une période de transition, d'approche progressive de notre économie au système économique de la CEE, période qui durera probablement entre 7 et 10 ans ; de ce fait, les conséquences économiques de l'élargissement à l'ESPAGNE du Marché Commun n'apparaîtront pas pleinement manifestes avant les années 90.

L'importante conclusion que nous devons en tirer consiste en ce qu'il n'y a pas lieu d'être ni excessivement optimistes ni excessivement pessimistes à l'heure même d'évaluer les effets, positifs ou négatifs, de l'élargissement. Ce qui revient également à dire que sont inappropriés les jugements de catastrophe, exprimés sur des tons dramatiques, dont le bruit parvient parfois jusque dans certains secteurs économiques des deux côtés des Pyrénées et qui ne contribuent qu'à rendre plus difficile l'évaluation objective de

Une autre conclusion, non moins importante, consiste en la difficulté de prédire l'évolution de la situation économique à si long terme. N'importe quel économiste à qui l'on demanderait de se prononcer sur l'évolution à venir de la CEE ou plus concrètement de la France et de l'Espagne, dans une dizaine d'années ou plus, expliquerait combien il est difficile de donner une réponse pour le moins valable, compte tenu du fait que l'évolution des conditions économiques est de jour en jour plus rapide et imprévisible.

Il faut néanmoins admettre que l'adhésion en elle-même introduit de nouvelles conditions du marché qui nous permettent d'hasarder le sens dans lequel il y a lieu d'espérer qu'évoluent les différents secteurs économiques de la France et de l'Espagne.

CONSIDERATIONS GENERALES

Avant d'entrer dans l'analyse ^{de la Révolution} des conséquences de l'adhésion sur les différents secteurs, il conviendrait de faire une série de considérations concernant l'ensemble de l'économie et qui nous serviraient de cadre général.

Pour commencer, tout élargissement du Marché Commun est en principe positif, si l'on considère qu'il ^{accroît} ~~augmente~~ les avantages propres à un vaste marché. L'accroissement de la Communauté des Neuf (260 millions de consommateurs) à une Communauté de 12 (310 millions) augmente les possibilités de spécialisation de la production, des économies d'échelle et des bénéfices de la libre circulation des marchandises.

Cela implique pour l'Espagne un effort de libéralisation et un abandon de l'interventionnisme, ce qui apparaît indispensable pour tirer notre économie de sa stagnation actuelle, excessivement renfermée sur elle-même. A ce sujet il faut souligner que les actions qui seront à mener afin de rapprocher notre économie de celle de la Communauté, sont fondamentalement les mêmes que celles qui seraient nécessaires pour sortir de la crise actuelle. Face à l'épuisement du modèle de croissance espagnol, une libéralisation et une déburaucratisation s'imposent ; c'est de plus la condition exigée par

la CEE, en vue de l'entrée de notre pays dans le Marché Commun.

L'élargissement suppose pour la France l'abandon de l'actuel Accord Commercial Préférentiel conclu en 1970 entre la CEE et l'Espagne, qui régit les échanges actuels. Pour la France comme pour l'Espagne, cet Accord ne s'avère pas satisfaisant. En effet, les concessions réciproques dans le cadre du secteur industriel, conçues en 1970 pour une Espagne en voie de développement, favorisent l'Espagne du fait du développement industriel auquel elle est parvenue. D'autre part, l'élargissement de 6 à 9 de la CEE, a rendu plus difficiles les conditions d'exportation des produits agricoles espagnols vers le Royaume Uni, ce qui, ajouté à la discrimination ^{de manière} que maintient la CEE à l'égard des autres pays méditerranéens, fait que l'Espagne, avec ledit Accord de 70, ne se trouve pas, elle non plus, à l'aise. Une rapide annulation de celui-ci, en vue de l'adhésion, équilibrerait sans doute les échanges commerciaux entre la France et l'Espagne.

Le déplacement du centre de gravité de la CEE vers le Sud, constitue un facteur de dynamisme, certes difficile à évaluer, mais dont les effets ne sont absolument pas négligeables. L'initiale CEE à 6 a subi, avec l'élargissement à 9, un déplacement vers le nord et à présent, avec l'élargissement à 12, on retrouve cet équilibre initial. Ce fait, qui n'est pas sans importance si l'on considère la complémentarité des économies des pays du Sud de l'Europe avec celles des pays du Nord, acquiert une valeur spéciale en ce qui concerne les régions du sud de la France. En effet, leur caractère de régions périphériques de la CEE, a défavorisé leur développement ; elles constituent, non en vain, les régions les plus désavantagées de France. Avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal, s'ouvre une nouvelle perspective et il est évident que les produits de ces régions, qui à l'heure actuelle doivent supporter de longs transports pour atteindre les marchés du Centre de l'Europe, trouveront leur porte de sortie naturelle surtout dans les marchés espagnols situés entre l'Ebro et les Pyrénées. C'est dans cette partie de l'Espagne que se trouvent de vastes centres de consommation comme Barcelone, Saragosse et Bilbao.

Fait non moins important, le Midi de la France devenant le lieu de passage obligé des produits espagnols et portugais à destination de la CEE, aura ainsi la possibilité de se convertir en un grand centre de redistribution des produits en provenance du Sud de la future CEE à 12.

ANALYSE SECTORIELLE

AGRICULTURE . La compétitivité escomptable des produits méditerranéens espagnols a occupé le centre de nombreux débats, en donnant une image fautive des incidences sur la France de l'adhésion de l'Espagne au Marché Commun Agricole. Il faut tout d'abord rappeler que dans son ensemble, la France possède une agriculture beaucoup plus atlantique que méditerranéenne, son "degré de méditerranéité" pouvant être évalué à 15%. D'un autre côté, les Espagnols, les produits méditerranéens, de l'agriculture et de l'élevage, représentent 40% de la totalité de la production. Il faut donc, en première conclusion, tenir compte du fait que les agricultures espagnole et française, sont plus complémentaires que compétitives.

Les grandes productions françaises, telles que les céréales, le lait et les produits laitiers, le sucre et les bovins, se verront avantagées par l'adhésion de l'Espagne, en raison du caractère déficitaire de celle-ci. Le maïs d'Aquitaine, les fromages de qualité français et la vente de bovins pour l'embouche et la reproduction en Espagne, sont quelques exemples clairs de ce que pourra apporter l'agriculture française aux marchés espagnols.

Mais les produits atlantiques de la France ne seront pas les seuls à en tirer des avantages. Il existe, en ce qui concerne des produits aussi contestés que les fruits et légumes des aspects positifs de l'adhésion de l'Espagne, qui pourront être exploités. En effet, étant donné que pour des raisons climatiques les calendriers de production espagnols et français se trouvent décalés, il sera, durant certaines périodes de l'année, possible de vendre des produits français en Espagne. Actuellement, du fait des difficultés d'importa-

tion en Espagne de ce type de produits, les transactions ne se font presque qu'uniquement dans le sens Espagne France. Avec la libéralisation des échanges, conséquence de l'union douanière, les courants commerciaux s'établiront dans les deux sens. Les produits français ne devront pas alors considérer l'Espagne exclusivement comme un concurrent, mais également comme un futur client. Il ne faut pas oublier que Barcelone par exemple, se trouve être plus près des zones de production du Languedoc-Roussillon que de Valence, principale zone de production espagnole.

Comme il existe des avantages mutuels des deux côtés, il y a lieu d'escompter le même phénomène pour le secteur vinicole. Les vins de qualité français sont très appréciés en Espagne, et ils y trouveront sans doute un marché intéressant. D'autre part, les grandes qualités de certains vins espagnols pourraient permettre le coupage avec des vins français, ce qui impliquerait une intensification des échanges dans les deux sens, en établissant des courants commerciaux pratiquement inexistantes à l'heure actuelle.

Enfin, d'une façon générale, nous devons signaler le fait que l'élargissement procurera, au sein de la CEE, aux productions de type méditerranéen un poids politique accru ; ces productions se trouvent à l'heure actuelle, injustement discriminées par la Politique Agricole Commune, excessivement protectionniste eu égard aux produits atlantiques qui jouissent d'une pleine garantie. L'adhésion de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne sera très positive pour les zones méditerranéennes de la France et de l'Italie ; voire même, elle permettra aux producteurs du Sud de la CEE d'obtenir un renforcement des garanties. On peut en dire de même en ce qui concerne la politique socio-structurelle de la CEE jusqu'à maintenant excessivement timide et que l'élargissement pourra inciter à des actions plus résolues, en faveur de l'amélioration des structures de production des régions méditerranéennes.

INDUSTRIE. La suppression des droits de douane et des restrictions eu égard à la quantité des importations, ainsi que des mesures d'effet

équivalent, non seulement stimulera l'intensification des échanges commerciaux entre l'Espagne et la France, mais représentera également un facteur décisif pour l'industrialisation des zones qui, dans l'un comme dans l'autre pays, ont encore à l'heure actuelle une économie qui dépend de façon excessive de l'agriculture.

Nous n'allons pas rentrer dans le détail des produits industriels français pouvant tirer des avantages directs de l'union douanière avec l'Espagne, cela étant trop évident ; nous désirons simplement réfuter les inquiétudes de certains secteurs industriels espagnols, excessivement partisans de continuer avec l'actuel protectionnisme et interventionnisme du secteur public dans l'économie espagnole

Il paraît ici indispensable de rappeler les mots prononcés le 11 Décembre par le Ministre des Relations avec les Communautés Européennes, M. Eduardo Punset, lors du déjeuner offert par l'Association Hispano-Belge à Bruxelles : "la présente crise de l'économie espagnole, la plus longue et la plus profonde jamais connue, devrait être le cadre le plus approprié à un changement et la meilleure preuve que l'économie espagnole ne peut fonctionner de façon adéquate si elle conserve les mêmes lignes principales..." "...le plus important est que le degré de compétitivité du système espagnol de production augmentera dans son ensemble et qu'il s'identifiera à un marché de trois cents millions de personnes..." "...l'extension du marché permettra le réinvestissement des ressources non employées et de celles utilisées dans ces structures, qui devront être abandonnées.

SERVICES . La libre circulation des Capitaux et le droit d'établissement permettront une interpénétration des économies française et espagnole beaucoup plus profonde que celle que l'on peut attendre du simple fait de l'intensification des échanges commerciaux. L'authentique convergence des politiques économiques trouve son ~~fondement~~ fondement dans ces accords, dont on ne peut espérer que des avantages pour les deux pays.

La libre circulation des travailleurs, dont il est question dans le rapport sur les aspects sociaux de l'élargissement, a également un

aspect économique positif en facilitant une meilleure ^{répartition} répartition des ressources humaines, aspect sur lequel nous n'allons pas insister. Nous désirons simplement ici souligner le fait, fréquemment oublié dans les analyses sur les répercussions économiques de l'élargissement, que la CEE s'est fixée comme objectifs, non seulement l'établissement d'un Marché Commun, mais également celui de l'harmonisation et de la convergence des politiques économiques des Etats membres. En raison de leur voisinage, la France et l'Espagne sont destinées à parvenir à une union économique beaucoup plus étroite que celle qui pourrait s'établir entre l'Espagne et les autres Etats Membres. C'est de l'intensité de cette union que dépendre en grande partie le succès de l'adhésion de l'Espagne et en définitive, le futur de la Communauté à 12.

CONCLUSION . Sans perdre de vue les difficultés d'une analyse économique à long terme, ni la gradualité voire même la lenteur, du processus d'intégration de l'Espagne à la CEE, il y a lieu d'espérer d'une manière générale, ~~des avantages~~ ^{d'un ordre} avantages ~~économique~~ économique, aussi bien pour la France que pour l'Espagne.

Ce qui ne veut pas dire qu'il faille sous-estimer les problèmes spécifiques dans les secteurs qui peuvent subir un impact négatif. Le succès de l'adhésion dépend ainsi en grande partie des mesures de transition qui sont prises lors des négociations. La détermination de délais raisonnables et, en définitive, le déroulement des négociations dans un climat de sérénité et d'objectivité, sont fondamentaux pour que l'opération historique que constitue le redressement de l'Espagne pour l'Europe, soit un succès total.

Le rôle de la France dans cette opération est, pour des raisons de tous ordres, primordial et c'est sur elle que retombe en grande partie la responsabilité historique dont nous avons fait allusion. Les aspects économiques de l'adhésion, positifs dans une évaluation d'ensemble, ne devront pas représenter quelque obstacle que ce soit au succès de cette opération.